



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Frais medicaux

Question écrite n° 41726

### Texte de la question

M. Philippe Auberger appelle l'attention M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'important probleme de sante publique que constitue l'hepatite C, ainsi que sur le cout de son traitement et ses consequences sur l'evolution des depenses de sante. En effet, la direction generale de la sante invitait les medecins par lettre-circulaire au mois de janvier a sensibiliser les patients au depistage de l'hepatite C qui atteint aujourd'hui un peu plus de 1 p. 100 de la population, soit 600 000 personnes environ. La majorite des sujets atteints developpe une hepatite chronique dont les consequences s'averent extremement dangereuses. A ce jour, a peine quelques dizaines de milliers de personnes ont ete depistees et prises en charge. Une campagne de sensibilisation s'avere semble-t-il plus que necessaire ainsi que la mise en place de depistage et de traitements qui sont parfaitement justifies sur le plan medical ; mais cela ne peut se faire sans occasionner des depenses enormes pour notre securite sociale. En consequence, et face aux vives interrogations des medecins de ville, qui ne sauraient s'engager dans des prescriptions, adequates mais couteuses, sans l'assurance qu'il ne leur en soit pas tenu rigueur ulterieurement, il lui demande de bien vouloir lui indiquer de quelle facon les depenses supplementaires induites par une campagne de depistage et de prise en charge de l'hepatite C seront comptabilisees au regard de l'evolution des depenses de sante.

### Données clés

**Auteur :** [M. Auberger Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41726

**Rubrique :** Assurance maladie maternite : prestations

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juillet 1996, page 4076